

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

créé avec la participation de l'Etat et placé sous sa surveillance

ÉMISSION D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

au siège central, à **Lausanne**, et chez les agents, dans le canton.

Série K. à cinq ans de terme, dénonçables dès la fin de la troisième année. Intérêt semestriel **4 1/2 %**, courant dès le lendemain du dépôt.

Emission **AU PAIR**. Titres nominatifs ou au porteur, de fr. 500.—, fr. 1000.—, fr. 2000.—, etc., sans fraction inférieure à fr. 100.—.

Série M. à long terme, négociables en bourse et remboursables par tirages au sort dès 1920. — Coupures de fr. 500.— et fr. 1000.—, au porteur. (Les titres de fr. 1000.— peuvent être rendus nominatifs, sans frais.)

Intérêt **5 %**, payable par semestre, les 1^{er} février et 1^{er} août.

Emission **100.25 %**, plus intérêt couru.

A teneur de l'article 6 de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 1^{er} décembre 1911, les tuteurs, curateurs et administrateurs de biens en régie judiciaire peuvent, sans l'autorisation de la **Justice de Paix**, placer les capitaux qu'ils détiennent sur les obligations foncières du Crédit Foncier Vaudois.

Agent dans chaque district : Le Receveur de l'Etat (Lausanne excepté).

Agences à Baulmes, Bex, La Cure (Suisse), Montreux, Renens, Ste-Croix, Vallorbe.



VINS de VILLENEUVE

Médaille d'or Genève 1896.

Médaille d'argent, Paris 1900.

Emile MONNET, Lausanne.



HORLOGERIE DE PRÉCISION

Montres Moeris, Longines, Sûreté, Movado, etc.

Bijouterie fine. — Orfèvrerie

Réparations soignées — Prix modérés 17

Régulateurs, Réveils, Pendules de voyage, etc.

Bagues, Broches, Chaines, Sautoirs, etc. Alliances.

E. Meylan-Regamey, Lausanne, 11, r. Neuve

Agent et dépositaire de VACHERON & CONSTANTIN, Genève

Heure la plus exacte à Lausanne, reçue chaque jour par la télégraphie sans fil



Téléphone n° 3809

CHICORÉE

Supérieure du Nord, garantie pure

VILAIN FRÈRES, fabricants à Bourbourg (Nord)

Usines à Bourbourg, Petite Synthe, Coudekerque et Hoyville, les plus importantes du Nord de la France



Clinique Dentaire

A. CARDINAUX

médecin-dentiste

3, Rue Centrale, 3

Spécialiste pour la pose des dents.

Extraction des dents
garantie sans douleur

Consultations tous les jours de
8 à 12 h. et de 2 à 6 h.

TÉLÉPHONE 2612 30



AVARIE

GUÉRISON DÉFINITIVE
SERIEUSE
sans recoute possible
par les COMPRIMÉS de GIBERT

606 absorbable sans piqure

Traitement facile et discret même en voyage

La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat
(Nous n'expéditions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.

DÉPOT A GENÈVE : Pharm. Principale, 5, rue du Marché.

Adresse-Office du canton de Vaud

Bureau d'assistance par le travail pour écrivains inoccupés

Envoi de catalogues, prospectus, prix-courants, convocations pour sociétés, etc.

Recherches d'adresses spéciales pour tous les maîtres d'état.

Copies de manuscrits à la machine à écrire, travaux de reproduction à la machine à écrire et au miméographe.

Mise à jour de comptabilités, extraits de notes. — Employés temporaires, à l'heure et à la journée. Discretion absolue. 14

Bureaux Place St-Laurent, 4, au 2^e

Société d'Art Public

Section vaudoise du « Heimatschutz »

Assemblée générale ordinaire

le vendredi 26 février 1916, à 8 1/4 h. du soir, salle Tissot, Palais de Rumine

ORDRE DU JOUR :

1. Opérations statutaires.
2. Conférence de M. Oscar Nicollier, à Vevey :

VIEILLES MAISONS

Projections lumineuses. :: La séance est publique.

